

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 24 Mai à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Sonia CAROFF à Mme Françoise BALLESTER
M. Gwenaël COURTET à M. Christian GUEGUEN
Mme Françoise HENRIQUEZ à Mme Arlette BUZARE
Mme Isabelle LOISEL à M. Henri-Philippe LAMY
Mme Gaëlle LE BOUHART à Mme Anne-Marie GARANGE
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES
M. Hugues DEVAUX-MARKOV à M. Joël DANIEL

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	17 mai 2022
Date de l'affichage	18 mai 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de votants	33

2022 44 Déclassement de l'ancienne caserne des pompiers

Rapporteur : L. Mélois

Pendant la construction de l'immeuble et des commerces sur l'îlot H de la ZAC Cœur de Ville et Saudraye (emplacement actuel du magasin Carrefour Express et de l'immeuble au-dessus), le magasin Carrefour Express sera transféré dans l'ancienne caserne des pompiers, derrière la Mairie.

Ce bâtiment n'étant plus affecté à l'usage du public depuis le départ des pompiers vers le nouveau Centre d'Incendie et de Secours installé aux Cinq Chemins, en mai 2018, il est

proposé de le déclasser du domaine public afin d'établir un bail (convention d'occupation précaire) avec le constructeur de l'immeuble.

Le Conseil Municipal est invité à constater la non-affectation à l'usage du public de l'ancienne caserne des pompiers puis à prononcer son déclassement du domaine public communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 05 mai 2022 ;

CONSTATE la désaffectation de l'ancienne caserne des pompiers (terrain cadastré CH 107p, situé impasse du Stanco, représentant une surface de 400 m² environ), et son non usage actuel ;

PRONONCE le déclassement de l'ancienne caserne des pompiers (terrain cadastré CH 107p, situé impasse du Stanco, représentant une surface de 400 m² environ), qui de par son classement dépendait du domaine public communal, pour le faire entrer dans le domaine privé communal.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 25 Mai 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

